



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 26 FÉVRIER 2026 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D19 - Modification du tableau des effectifs permanents et non-permanents

Date de convocation : 20 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 20

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Micheline JULIEN, Pierre-Michel MARCH, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 5

Arthur AUGER à Cyril CHAPPET ; Médéric DIRAISON à Jean MOUTARDE ; Natacha MICHEL à Catherine BAUBRI ; Julien SARRAZIN à Matthieu GUIHO ; Gaëlle TANGUY à Myriam DEBARGE

Absents excusés : 2

Henoch CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX

Absents : 2

Houria LADJAL ; Patrick BRISSET

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Anne DELAUNAY

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

D19 - Modification du tableau des effectifs permanents et non permanents**Rapporteur : Mme Myriam DEBARGE**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Code des communes et notamment son article L. 412-49-1° ;

Vu le Code général de la fonction publique (CGFP) et notamment son article L332-23,1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération D15 du Conseil municipal du 11 décembre 2025 portant mise à jour du tableau des effectifs permanents et non permanents de la Commune ;

Conformément au CGFP, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs permanents et non permanents ;

Considérant l'avis du Comité social territorial en sa séance du 17 février 2026 ;

Il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, y compris lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des recrutements, des avancements de grade ou des promotions internes.

La présente délibération a pour objet de modifier le tableau des effectifs, correspondant aux situations ci-dessous énumérées et d'adopter le nouveau tableau des emplois en annexe.

SUR POSTE PERMANENT**Les modifications ci-après concernent des agents déjà en poste :****1) Augmentation de temps de travail**

Afin de permettre à deux agents d'assurer pleinement leurs missions et au vu des besoins de la collectivité, il conviendrait :

- D'augmenter de 0,5/20^{ème} le temps de travail d'un professeur de musique. Pour ce faire, il est nécessaire de créer un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe pour 5,5/20^{ème},
- D'augmenter de 8/35^{ème} le temps de travail d'un agent d'entretien des locaux municipaux. Pour ce faire, il est nécessaire de créer un emploi d'adjoint technique pour 25/35^{ème}.

2) Evolution statutaire de 5 agents

Afin de permettre à cinq agents municipaux à 35/35^{ème} de bénéficier d'un avancement de grade, il conviendrait :

- De créer un emploi :
 - o d'adjoint technique principal 1^{ère} classe (pour le responsable du magasin technique) : avancement au 1^{er} septembre 2026
- D'ouvrir les emplois suivants :
 - o Agent de maîtrise principal (pour un mécanicien) : avancement au 1^{er} mars 2026
 - o Adjoint technique principal 1^{ère} classe (pour un agent d'entretien) : avancement au 1^{er} juillet 2026
 - o Adjoint technique principal 1^{ère} classe (pour un menuisier) : avancement au 1^{er} mars 2026
 - o Adjoint administratif principal 2^{ème} classe (pour un animateur) : avancement au 1^{er} décembre 2026

3) Policier stagiaire

Un policier stagiaire a rejoint les effectifs de la Ville au 1^{er} janvier 2026. Il convient de créer un emploi de gardien-brigadier à 35/35^{ème}.

Afin de permettre le recrutement de nouveaux agents à 35/35^{ème}, dans le courant de l'année 2026, il conviendrait :

1) Pour le poste de gestionnaire ressources humaines – prévention et formation

- De créer les emplois de :
 - o Rédacteur principal 2^{ème} classe
 - o Rédacteur principal 1^{ère} classe
- D'ouvrir les emplois existants et vacants de :
 - o Adjoint administratif
 - o Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
 - o Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

2) Pour le poste d'agent d'accueil de la mairie

- D'ouvrir les emplois existants et vacants de :
 - o Adjoint administratif
 - o Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
 - o Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

3) Pour le poste de policier

- De créer l'emploi de :
 - Gardien-brigadier
- D'ouvrir l'emploi existant et vacant de :
 - Brigadier-chef principal

4) Pour le poste de jardinier confirmé

- De créer les emplois de :
 - Adjoint technique principal 1^{ère} classe
 - Agent de maîtrise
- D'ouvrir les emplois existants et vacants de :
 - Adjoint technique
 - Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
 - Agent de maîtrise principal

5) Pour le poste d'agent polyvalent des espaces verts

- De créer les emplois de :
 - Adjoint technique principal 1^{ère} classe
 - Agent de maîtrise
- D'ouvrir les emplois existants et vacants de :
 - Adjoint technique
 - Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
 - Agent de maîtrise principal

6) Pour le poste d'agent de médiathèque

- D'ouvrir les emplois existants et vacants de :
 - Adjoint du patrimoine
 - Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe
 - Adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe

7) Pour le poste de directeur des affaires culturelles

- De créer l'emploi de :
 - Attaché principal de conservation du patrimoine
- D'ouvrir l'emploi existant et vacant de :
 - Attaché de conservation du patrimoine

8) Pour le poste de responsable du pôle sports, animations et associations

- De créer les emplois de :
 - Conseiller principal des activités physiques et sportives
 - Educateur des activités physiques et sportives
 - Educateur principal 2^{ème} classe des activités physiques et sportives
 - Ingénieur
 - Ingénieur principal
- D'ouvrir l'emploi existant et vacant de :
 - Conseiller des activités physiques et sportives

Pour tous les recrutements en cours, il conviendrait d'autoriser, le cas échéant, le recrutement par voie contractuelle, conformément aux dispositions de l'article L.332-8, 2° du Code général de la fonction publique (CGFP). La durée du contrat pourra être prolongée, par reconduction expresse, pour une période de trois ans, renouvelable.

Une fois les agents recrutés, les postes ouverts non pourvus seront fermés, après avis du CST.

Il est proposé au Conseil municipal :

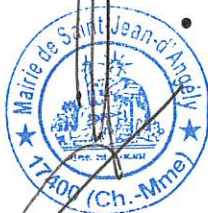
- de valider les ouvertures et créations énoncées ci-dessus ;
- de charger Madame la Maire et le Service de gestion comptable de Saint-Jean-d'Angély (SGC), chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération ;
- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents qui seront nommés sont inscrits au budget.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (25) :

- **Pour : 24**
- **Contre : 1 (Pierre-Michel MARCH)**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**



**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**


**La Secrétaire de séance,
Anne DELAUNAY**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

TABLEAU DES EFFECTIFS
AU 26/02/2026

Les postes sont considérés pourvus ou vacants, à la date du jour du conseil municipal.

I) EMPLOIS PERMANENTS

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
FILIÈRE ADMINISTRATIVE					
Directeur Général des Services	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Attaché principal	A	35,00/35 ^{ème}	4	3	1
Attaché	A	35,00/35 ^{ème}	4	2	2
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	35,00/35 ^{ème}	2	1	1
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Rédacteur	B	35,00/35 ^{ème}	3	1	2
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	35,00/35 ^{ème}	11	8	3
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	35,00/35 ^{ème}	5	1	4
Adjoint administratif	C	35,00/35 ^{ème}	13	9	4

TOTAL

44

26

18

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
FILIÈRE TECHNIQUE					
Ingénieur principal territorial	A	35,00/35 ^{ème}	2	1	1
Ingénieur territorial	A	35,00/35 ^{ème}	2	1	1
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	35,00/35 ^{ème}	2	2	0
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	35,00/35 ^{ème}	3	1	2
Technicien	B	35,00/35 ^{ème}	2	2	0
Agent de maîtrise principal	C	35,00/35 ^{ème}	9	6	3
Agent de maîtrise	C	35,00/35 ^{ème}	7	5	2
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	35,00/35 ^{ème}	17	12	5
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	35,00/35 ^{ème}	15	4	11
Adjoint technique	C	35,00/35 ^{ème}	18	13	5
Adjoint technique	C	25,00/35 ^{ème}	1	0	1
Adjoint technique	C	17,00/35 ^{ème}	1	1	0

TOTAL

79

48

31

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
FILIÈRE CULTURELLE					
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	16,00/16 ^{ème}	2	0	2
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	B	20,00/20 ^{ème}	2	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	B	18,00/20 ^{ème}	2	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	20,00/20 ^{ème}	2	2	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	18,00/20 ^{ème}	1	0	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	17,00/20 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	12,50/20 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	11,50/20 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	10,00/20 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	8,75/20 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	8,00/20 ^{ème}	2	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	6,00/20 ^{ème}	1	0	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	05,50/20 ^{ème}	1	0	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	05,25/20 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	5,00/20 ^{ème}	3	2	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	03,00/20 ^{ème}	1	1	0
Attaché principal de conservation du patrimoine	A	35,00/35 ^{ème}	2	1	1
Attaché de conservation du patrimoine	A	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Bibliothécaire principal	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Bibliothécaire	A	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 1 ^{ère} classe	B	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2 ^{ème} classe	B	35,00/35 ^{ème}	3	3	0
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	35,00/35 ^{ème}	3	0	3
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	C	35,00/35 ^{ème}	5	4	1

AR Prefecture

017-211703475-20260226-2026_02_D19-DE
Reçu le 27/02/2026

Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	35,00/35 ^{ème}	3	1	2
Adjoint du patrimoine	C	35,00/35 ^{ème}	5	3	2
Adjoint du patrimoine	C	16,00/35 ^{ème}	1	1	0

TOTAL

49	29	20
-----------	-----------	-----------

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
FILIÈRE SPORTIVE					
Conseiller des activités physiques et sportives (A.P.S) principal	A	35,00/35 ^{ème}	2	1	1
Conseiller des activités physiques et sportives (A.P.S)	A	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Educateur principal 2 ^{ème} classe des activités physiques et sportives	A	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Educateur principal des activités physiques et sportives	A	35,00/35 ^{ème}	1	0	1

TOTAL

5	1	4
----------	----------	----------

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
FILIÈRE SÉCURITÉ					
Chef de service de police municipale principal de 1 ^{ère} classe	B	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Chef de service de police municipale principal de 2 ^{ème} classe	B	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Chef de service de police municipale	B	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Brigadier-chef principal	C	35,00/35 ^{ème}	6	3	3
Gardien-brigadier	C	35,00/35 ^{ème}	2	0	2

TOTAL

11	3	8
-----------	----------	----------

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
FILIÈRE SOCIALE					
Assistant socio-éducatif exceptionnel	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0

TOTAL

1	1	0
----------	----------	----------

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
FILIÈRE ANIMATION					
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	B	35,00/35 ^{ème}	1	1	0

TOTAL

1

1

0

TOTAL GENERAL DES POSTES PERMANENTS	190	109	81
--	------------	------------	-----------

II) EMPLOIS CONTRACTUELS NON PERMANENTS

EMPLOIS DES AGENTS CONTRACTUELS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
Remplacement saisonnier	C	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Renfort saisonnier équipe culture week-end + saison haute	C	08,00/35 ^{ème}	2	0	2
Renfort adjoint technique (Conducteur de bus)	C	06,50/35 ^{ème}	1	1	0
Renfort saisonnier Tour de l'Horloge – saison haute	C	03,00/35 ^{ème}	1	0	1
Renfort saisonnier Tour de l'Horloge – Journées du patrimoine	C	14,00/35 ^{ème}	1	0	1
Contrat d'apprentissage	CDD de droit privé	35,00/35 ^{ème}	3	0	3
Contrat « Parcours Emploi Compétences » - PEC	CDD de droit privé	35,00/35 ^{ème}	17	0	17
Adjoint technique sur la fonction d'Agent temporaire de Police municipale	CDD saisonniers	35,00/35 ^{ème}	1	0	1

TOTAL

27

1

26

III) POSTES HORS STATUT SALARIE

EMPLOIS NON PERMANENTS DES AGENTS CONTRACTUELS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
Stagiaire (durée de stage : 4 mois)	Statut étudiant	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Service civique	Volontariat	35,00/35 ^{ème}	3	0	3

TOTAL

4

0

4

TOTAL GENERAL DES POSTES NON PERMANENTS	31	1	30
--	-----------	----------	-----------

TOTAL GENERAL DES POSTES AFFECTÉS A LA COMMUNE	221	110	111
---	------------	------------	------------